



SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **20 mai 2025**, à compter de **19 h** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec, et sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Étaient présents :

Yves Bourassa, conseiller # 1
Véronique Lemire, conseillère # 2
Linda Pomerleau, conseillère # 3
Luc Bernèche, conseiller # 6

Absences :

Pierre Dénommmé, conseiller # 4
Siège # 5 - vacant

Lise Dénommmé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

Ouverture de la séance

Madame Lyne Ash, mairesse constate qu'il y a quorum et ouvre l'assemblée à 19h00.

Mot de bienvenue

Lyne Ash, mairesse désire faire un petit rappel à tous pour les deux évènements à venir :

- 1. Le 5 à 7 pour l'inauguration du Parc des aînés le jeudi 29 mai 2025.
- 2. Le souper pour la reconnaissance des bénévoles 2025, qui se déroulera le vendredi 6 juin 2025 entre 17h et 19h.

7818-05-25

3.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. MOT DE BIENVENUE

3. L'ORDRE DU JOUR

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. PROCÈS-VERBAUX

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2025

5.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025

5.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2025

6. TRÉSORERIE

6.1 Compte à payer pour la période du 1er au 30 avril 2025

6.2 Présentation et dépôt du rapport financier 2024

7. DÉPÔT DE RAPPORTS

7.1 Rapport de la mairesse

7.2 Rapport des travaux publics

7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement

7.4 Rapport de la DG

7.4.1 Suivi – Centre Communautaire

7.4.2 Suivi - Travaux de rénovation au Château Darveau

7.5 Rapport des Élus

8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

8.1 Les Productions du Raccourci – Présentation de La Veillée Légendaire

8.2 Soumission des Services informatiques Logitem Inc. – Achat de 3 écrans 8.3 Entente de cont

8.4 Entente de Partenariat – Hydro Québec Bornes Électriques

8.5 Entente de services de l'Écocentre du Canton de Guérin

8.6 Renouvellement - Offres de services juridiques

8.7 Congrès de la FMQ Québec – du 23 – 28 septembre 2025

8.8 Horaire bureau municipal – juin à septembre 2025 8.9 Résolution –

Dépôt de projet « toiture pour la patinoire municipale » au Programme FRR Volet IV

8.10 Résolution – Dépôt de projet « Biblio on joue – Intergénérationnelle »

au Programme FRR Volet IV

8.11 Demande d'entretien - Comité du cimetière de Nédélec

8.12 Solution de Coach IA et plateforme Eva

8.13 Demande d'entretien - Comité de Valorisation et développement de Nédélec

99. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE

9.1 Gala Reconnaissance 2025 - RISIT

9.2 Présentation – Organisation municipale de la sécurité civile

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 Terrain au 31 rue principale

11. EAUX USÉES ET EAU POTABLE

11.1 Présentation Avenant No 1 - Projet Assainissement des eaux usées, remplacement d'égout et gestion des eaux pluviales

12. VOIRIE

12.1 Adoption du Règlement 2025-01 décrétant l'achat et un emprunt de 100 000\$ pour achat d'un camion utilitaire pour les travaux publics

12.2 Prix d'échange sur le camion utilitaire des travaux publics

12.3 Nettoyage de fossé – chemin des Pins

12.4 Avis de motion - Règlement d'emprunt 2025-02

12.5 Dépôt projet de règlement d'emprunt No 2025-02 - Décrétant une dépense et un emprunt 230 000\$ pour travaux de voirie sur le chemin des Bouleaux

12.6 Avenant 1 - ingénierie No P24-9042 Nor Infra

12.7 Soumission BEQ Garage - Camion municipal

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 Soumission Marc Lampron Construction - Pose de pieux pour l'installation de l'Œuvre d'Art

13.2 Avis de convocation à l'AGA 2025 – Réseau Biblio ATNQ

13.3 Rendez-vous du Loisir municipal en AT

14. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

14.1 Campagne de financement 2025 – Mission Tournesol

14.2 Soumission de Mé-lie travaux horticoles 2025

14.3 Campagne de financement et sensibilisation - Association Sclérose en plaque

14.4 Le Reflet - Publicité Cahier estival 2025

14.5 Ordres de changement (ODC) No 25 - Révision pour le changement hotte commerciale

14.6 Demande de partenariat - Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec

14.7 Campagne de financement 2025 Maison des jeunes du Témiscamingue

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. CORRESPONDENCE

16.1 Plan Triennal - Centre des services scolaires du Lac Témiscamingue

16.2 Communiqué de presse - Programme Infrastructures municipale au Témiscamingue

16.3 Rapport annuel 2024 – TACT (ajouté)

17. PROCHAINE SÉANCE LE 9 JUIN 2025

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Période de questions

Un citoyen a quelques questions concernant la nouvelles construction au 31 rue Principale.

7819-05-25

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du **7 avril 2025**;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du **7 avril 2025** tel que présenté.

7820-05-25

5.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **14 avril 2025**;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **14 avril 2025** tel que présenté.

7821-05-25

5.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du **23 avril 2025**;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du **23 avril 2025** tel que présenté.

7822-05-25

6.1 Comptes à payer pour la période du 1er au 30 avril 2025

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer pour la période **du 1er au 31 mars 2025** :

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; (**18 140,59 + 37 176,02 \$**) pour un total de **55 316.61 \$**.

Il est aussi ajouté aux comptes à payer une facture pour les travaux du 1er au **30 avril 2025**, au montant de **728 010,64 \$**, pour le projet Centre communautaire, ce montant sera payé avec l'emprunt temporaire prévu à cet effet.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art 961)

Signé à Nédélec, 20 mai 2025.

6.2 Présentation et dépôt du rapport financiers 2024

Considérant qu'il manque certaines informations nécessaires à la préparation du rapport financier 2024, il est proposé de reporter le point «Présentation et dépôt du rapport financier 2024» à une séance ultérieure du conseil municipal.

7.1 Rapport de la mairesse

24 avril 2025 : Rencontre de Tisser des Liens à New Liskeard "Thème Lac Témiscamingue" parallèle entre les règlements des 2 provinces, et une présentation a été faite par l'OBVT.

30 avril 2025 : Conseil à la MRCT- discussion des dossiers suivants :

Résolution - Demande d'abolition de la taxe carbone sur l'essence au Québec.

Résolution - Demande au gouvernement de reconsidérer le programme Réno-région

Demande au MTQ de poser des actions concrètes pour réparer l'état des routes au Témiscamingue.

Comité de coopération intermunicipale pour la mise en commun de services (dresser l'inventaire des équipements disponibles dans les municipalités de la région).

La MRCT continue la campagne d'attractivité et de promotion touristique pour l'été 2025 (une somme de 45 070 \$)

Transport adapté : Adoption du plan stratégique et nouvelle grille tarifaire.

2 mai 2025 : Reconnaissance des bénévoles à la bibliothèque municipale. 3 conseillers étaient présents.

26 mars 2025 : Rencontre du comité FRR Volet IV – Fin de l'attente actuelle. De nouvelles municipalités bénéficieront du nouveau programme.

38 et 9 mai 2025 : Rassemblement des élus - par la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue.

Conférencier : Pierre-Olivier Zappa - économie

Conférencier : Rafaël Jacob, politique américaine

Allocution de Jacques Demers, président de la Fédération Québécoise des municipalités.

Atelier de gestion en RH - situation conflictuelle et griefs

Présentation de l'étude commandée par la FQM sur le déséquilibre financier entre la contribution de la région et les services reçus de l'état. Entre 600 \$ millions à 800 \$ millions versé par notre région, ce qui représente un déficit de 6,7 milliards sur 10 ans.

12 mai 2025 : Rencontre du Comité de vitalisation MRCT - FRR Volet IV, un montant de 116 000 \$ est disponible pour combler quelques projets.

15 mai 2025 : Formation sur l'Intelligence artificielle à la MRCT.

7.2 Rapport des travaux publics

Quelques questions sont posées sur les travaux publics faits durant les dernières semaines.

Shawn informe les membres que le camion des travaux publics demande quelques petites réparations, une soumission a été présentée pour lesdites réparations.

Une demande est lancée à Shawn, afin de monter un projet à combien les coûts peuvent s'élever pour mettre en place un écocentre ici dans la municipalité de Nédélec. À suivre.

7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement

Aucune question sur le rapport de l'employé de soutien au développement pour la période du 1er au 30 avril 2025.

7.4 Rapport de la directrice générale

Lise Dénommé, DG fait un survol des dossiers actifs au sein de la municipalité.

7.4.1 Suivi - Centre Communautaire

Lise Dénommé, DG informe les membres du conseil que les travaux sur le site de la construction du Centre communautaire avancent comme prévu, il y a toujours des ajustements et/ou changements à gérer lorsqu'ils se présentent. La remise de possession provisoire est prévue pour la mi-juin 2025. À suivre.

7.4.2 Suivi - Travaux de rénovation au Château Darveau

Lise Dénommé, DG informe les membres que les travaux de rénovation dans le projet du Château Darveau sont commencés et vont bon train. Le 2e étage est maintenant prêt à être peinturé, la suite des choses sera de faire l'installation de plancher, de plinthes, cadrages et portes, etc. À suivre.

7.5 Rapport des Élus

Aucun rapport pour le moment.

7823-05-25

8.1 Les Productions du Raccourci - Présentation de La Veillée Légendaire

CONSIDÉRANT QUE les Productions du Raccourci ont proposé de présenter le spectacle «La Veillée Légendaire» lors de l'inauguration du nouveau centre culturel?;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite accorder une place importante aux discours des dignitaires lors de cet événement ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un spectacle à la programmation rendrait la durée de l'inauguration trop longue pour les invités et participants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite toutefois reporter la présentation du spectacle «La Veillée Légendaire» à une date ultérieure.

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

QUE la municipalité de Nédélec remercie les Productions du Raccourci pour leur proposition, mais décline l'offre de présenter le spectacle «La Veillée Légendaire» lors de l'inauguration du nouveau centre culturel, afin de privilégier les discours des dignitaires et de respecter le déroulement prévu de l'événement, tout en reportant la présentation du spectacle à une occasion ultérieure.

7824-05-25

8.2 Soumission des Services Informatiques Logitem Inc. - Achat de 3 écrans

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Nédélec accepte la soumission présentée par les Services informatiques Logitem Inc. pour l'achat de 3 écrans d'ordinateur au coût de 714,28 \$ taxes en sus.

7825-05-25

8.3 Entente de contribution financière - Hydro Québec Bornes Électriques

ATTENDU QUE Hydro-Québec (ci-après appelé HQ) et la municipalité souhaitent établir une entente de contribution financière dans le programme au nom du « Circuit Électrique »

ATTENDU QUE cette entente vise à soutenir le développement et l'exploitation d'un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques, en accord avec les objectifs des projets municipaux.

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance de cette contribution financière pour la réalisation du projet et le bénéfice de la communauté ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que :

La municipalité approuve la signature de l'entente de contribution financière avec Hydro-Québec.

Lise Dénomme, directrice générale, est autorisée à signer l'entente au nom de la municipalité.

Cette résolution prend effet immédiatement après son adoption en séance du conseil.

7826-05-25

8.4 Entente de Partenariat - Hydro Québec Bornes Électriques

ATTENDU QUE Hydro-Québec et la municipalité souhaitent collaborer dans le cadre du programme « Circuit Électrique » pour l'installation de bornes de recharge publiques ;

ATTENDU QUE cette entente vise à soutenir le développement et l'exploitation d'un réseau public de bornes de recharge 240V pour véhicules électriques, en accord avec les objectifs de transition énergétique et de mobilité durable ;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance de cette initiative pour favoriser l'accès à la recharge des véhicules électriques et encourager l'électrification des transports ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que :

La municipalité approuve la signature de l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement des bornes de recharge 240V.

Lise Dénomme, directrice générale, soit autorisée à signer l'entente au nom de la municipalité.

Les bornes installées seront intégrées au réseau du Circuit Électrique et accessible au public selon les modalités définies dans l'entente.

Cette résolution entre en vigueur dès son adoption.

7827-05-25

8.5 Entente de services de l'Écocentre du Canton de Guérin

ATTENDU QUE la municipalité de Guérin souhaite établir une entente avec la municipalité de Nédélec afin de garantir l'accès et l'utilisation des services de l'écocentre ;

ATTENDU QUE cette entente vise à assurer une gestion efficace des matières résiduelles et à favoriser le développement durable au sein des deux municipalités ;

ATTENDU QUE la collaboration entre les municipalités permet d'optimiser les ressources et d'améliorer les services offerts aux citoyens ;

ATTENDU QUE l'entente prévoit un montant de 800?\$ par mois ainsi qu'un montant de 3?000?\$ pour l'administration de l'entente?;

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que :

1. La municipalité de Nédélec approuve la signature de l'entente avec la municipalité de Guérin pour l'utilisation des services de l'écocentre, selon les modalités convenues, incluant un montant de 800?\$ par mois et 3?000?\$ pour l'administration de l'entente.
2. Lise Dénomme, directrice générale, soit autorisée à signer l'entente au nom de la municipalité de Guérin.
3. Les modalités de gestion et d'accès à l'écocentre sont définies dans l'entente présentée par la municipalité de Guérin.
4. Cette résolution prend effet immédiatement après son adoption en séance du conseil.

7828-05-25

8.6 Renouvellement - Offres de services juridiques No 600717 - Firme d'avocat Deveau Dufour Mottet

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Nédélec accepte le renouvellement de services juridiques (consultation téléphonique à nombre d'heures illimité, ainsi que la révision des procès-verbaux) avec la firme Deveau Dufour Mottet, pour la période couvrant du 5 juillet 2025 au 4 juillet 2026 au coût de 1 000 \$ taxes en sus.

7829-05-25

8.7 Congrès de la FQM - du 23 - 28 septembre 2025

Autorisation de participation au congrès de la FQM 2025

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tiendra du 23 au 28 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la participation à ce congrès permet aux élus municipaux de se tenir informés des enjeux municipaux, de suivre des formations et d'échanger avec d'autres représentants du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE la présence de la mairesse Lyne Ash à cet événement est jugée pertinente pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Bourassa et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que:

Le conseil municipal autorise la mairesse, madame Lyne Ash, à assister au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 23 au 28 septembre 2025;

Les frais d'inscription, d'hébergement et de déplacement encourus dans le cadre de cette participation soient assumés par la municipalité, conformément aux politiques en vigueur.

7830-05-25

8.8 Horaire - Juin à septembre 2025

Autorisation de congé les vendredis pour la directrice générale – Été 2025

CONSIDÉRANT QUE la période estivale permet d’ajuster l’horaire de travail en fonction des besoins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, madame Lise Dénomme, a manifesté le désir de prendre congé les vendredis durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge cette demande raisonnable et conforme au bon fonctionnement des services municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents que :

Le conseil municipal autorise madame Lise Dénomme, directrice générale, à prendre congé les vendredis, et ce, à compter du 6 juin 2025 jusqu’au vendredi 5 septembre 2025 inclusivement.

7831-05-25

8.9 Résolution - Dépôt de projet « Toiture pour la patinoire municipale » au Programme FRR Volet IV - Soutien à la vitalité

DÉPÔT D’UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET IV – SOUTIEN À LA VITALITÉ POUR LE PROJET « TOITURE SUR LA PATINOIRE MUNICIPALE AU 740 ROUTE 101, NÉDÉLEC »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Nédélec souhaite améliorer les infrastructures récréatives offertes à ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le projet “toiture sur la patinoire municipale au 740 route 101, Nédélec” vise à permettre une utilisation prolongée et sécuritaire de la patinoire, au bénéfice de l’ensemble de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été approuvée dans le cadre du programme PAFIRSPA pour une aide financière de 192 870 \$ pour la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet IV – Soutien à la vitalité offre un soutien financier pour la réalisation de projets favorisant le développement et la qualité de vie des milieux ruraux ;

IL EST PROPOSÉ par Véronique Lemire, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents que ;

QUE la municipalité de Nédélec autorise le dépôt d’une demande d’aide financière au programme FRR – Volet IV – Soutien à la vitalité pour le projet «Toiture sur la patinoire municipale au 740 route 101, Nédélec» ;

QUE Lyne Ash, mairesse ainsi que Lise Dénomme, dg soient autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette demande ;

QUE la municipalité de Nédélec s’engage à respecter les conditions du programme et à réaliser le projet tel que présenté dans la demande.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

7832-05-25

8.10 Résolution - Dépôt de projet « Biblio on joue - Intergénérationnelle » au Programme FRR Volet IV - Soutien à la vitalité

DÉPÔT D’UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET IV POUR LE PROJET « BIBLIO ON JOUE – INTERGÉNÉRATIONNELLE »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Nédélec souhaite promouvoir l'inclusion sociale et le rapprochement intergénérationnel par le biais d'activités ludiques et éducatives au 38 rue Principale Château Darveau ;

CONSIDÉRANT QUE le projet «Biblio on joue – intergénérationnelle » vise à offrir des activités ludiques et des ateliers favorisant les échanges entre les générations autour du jeu et de la lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet IV offre un soutien financier pour la réalisation de projets favorisant le développement des communautés ;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière au programme FRR – Volet IV est au montant de 16 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par Linda Pomerleau, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que :

La municipalité de Nédélec autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme FRR – Volet IV pour le projet "Biblio on joue – intergénérationnelle", pour un montant de 16 000 \$;

Lyne Ash, mairesse, ainsi que Lise Dénommé, dg soient autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette demande ;

La municipalité de Nédélec s'engage à respecter les conditions du programme et à réaliser le projet tel que présenté dans la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7833-05-25

8.11 Demande d'entretien - Comité du cimetière de Nédélec

CONSIDÉRANT QUE le Comité du cimetière de Nédélec souhaite assurer un entretien adéquat du cimetière durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux disposent de l'expertise et des ressources nécessaires pour effectuer ces travaux d'entretien ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de confier ces tâches aux employés municipaux pour la saison estivale 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Bourassa, et réaolu à l'unanimité par les conseillers présents que :

Le conseil municipal autorise les employés municipaux à effectuer l'entretien du cimetière de Nédélec pour la période estivale 2025, selon les besoins déterminés en collaboration avec le Comité du cimetière.

7834-05-25

8.12 Solutions de coach IA et plateforme EVA

Acquisition des services de l'intelligence artificielle – Plateforme Eva

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite optimiser ses processus administratifs et améliorer l'efficacité de ses services ;

CONSIDÉRANT QUE la plateforme Eva offre des solutions d'intelligence artificielle adaptées aux besoins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre pour l'utilisation de la plateforme Eva au coût mensuel de 49,90 \$ pour 5 assistants et d'une licence supplémentaire au coût mensuel de 24,90 \$ pour l'adjointe en administration, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu à l'unanimité des conseillers que :

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition des services de l'intelligence artificielle via la plateforme Eva ;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

7835-05-25

8.13 Demande d'entretien - Comité de Valorisation et développement de Nédélec

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu majoritairement par les conseillers présents:

QUE les employés municipaux soient autorisés à effectuer l'entretien du terrain du Château Darveau situé au 38, rue Principale, durant l'été 2025, selon les besoins établis avec le Comité de Valorisation et Développement de Nédélec.

9.1 Gala Reconnaissance 2025 - RISIT

Le conseil prend acte de l'invitation reçue de la Régie intermunicipale des services incendie concernant le Gala Reconnaissance pour les pompiers, qui se tiendra le 24 mai 2025 à 16h30.

Aucune décision n'est requise à ce sujet.

7836-05-25

9.2 Présentation - Organisation municipale de la sécurité civile

ADOPTION DU MODÈLE DE GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE POUR LA MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

CONSIDÉRANT QU'à la suite à la présentation du comité de sécurité civile lors de la réunion privée du Conseil de la MRC, le 30 avril 2025, plusieurs modèles d'organisation territoriale ont été proposés pour la gestion de la sécurité civile, incluant un modèle centralisé, un modèle sectoriel, un modèle hybride et le statu quo ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit prendre position sur le modèle de gestion de la sécurité civile qui correspond le mieux à ses besoins et à ses réalités territoriales ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit faire connaître sa décision au plus tard le 6 juin 2025 afin de permettre la compilation des positions municipales et de soumettre un rapport consolidé au Conseil de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents que :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Nédélec statue sur le modèle hybride scénario de gestion de la sécurité civile à adopter parmi les options proposées .

DE TRANSMETTRE la position du conseil municipal au plus tard le 6 juin 2025 à la MRC de Témiscamingue pour permettre la compilation des positions municipales.

La MRC de Témiscamingue présentera un rapport consolidé des décisions municipales lors de la séance ordinaire de juin 2025.

10.1 Résolution - Vente parcelle de terrain au 31 rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Nédélec est propriétaire d'une parcelle de terrain (4.5 mètres partie sud du terrain X 36.58 mètres de profondeur à partir de la rue principale) situé au 33, rue Principale, identifiée comme le lot 2 850 993 du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette parcelle (4.5 mètres partie sud du terrain X 36.58 mètres de profondeur à partir de la rue principale) est adjacente côté nord à la propriété de Monsieur Pierre Lafrenière, située au 31, rue Principale, identifiée comme le lot 2 850 003 du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Lafrenière a manifesté son intérêt pour l'acquisition de ladite parcelle ;

CONSIDÉRANT QUE cette vente est jugée dans l'intérêt de la municipalité et conforme aux dispositions légales en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente a été fixé à deux mille dollars (2 000 \$)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Luc Bernèche et résolu majoritairement par les conseillers présents que :

La vente de la parcelle de terrain (4.5 mètre partie nord du terrain X 36.58 mètres de profondeur à partir de la rue principale) située au 33, rue principale (lot 2 850 993), appartenant à la municipalité de Nédélec, à Monsieur Pierre Lafrenière, pour la somme de deux mille dollars (2 000 \$).

Cette acquisition permettra à Monsieur Lafrenière d'agrandir sa propriété située au 31, rue principale (lot 2 850 003).

Autorise Madame Lyne Ash, mairesse, et Madame Lise Dénomme, directrice générale, à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette transaction, incluant l'acte de vente.

Tous les frais afférents à la transaction, incluant les frais notariés, seront entièrement à la charge de l'acheteur, Monsieur Pierre Lafrenière.

Monsieur Pierre Lafrenière fasse effectuer, à ses frais, le bornage officiel de la parcelle acquise par un arpenteur-géomètre dûment accrédité, dans un délai raisonnable suivant la conclusion de la transaction.

La vente sera réalisée en conformité avec les lois et règlements applicables, incluant, au besoin, la publication de l'avis requis et l'approbation formelle du conseil municipal.

11.1 Présentation Avenant No 1 - Projet Assainissement des eaux usées, remplacement d'égout et gestion des eaux pluviales

Le point 11.1 est reporté à une prochaine séance en raison du manque d'information nécessaire à son traitement.

12.1 Adoption - Règlement d'emprunt 2025-01 décrétant une dépense de 100 000 \$ et un emprunt 100 000 \$ pour l'achat d'un camion utilitaire neuf pour les travaux publics

ATTENDU QUE la municipalité souhaite procéder à une dépense et à un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'achat d'un camion utilitaire neuf pour les travaux publics ;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 2025-01 a été présenté et déposé conformément aux dispositions légales en vigueur ;

ATTENDU QUE cet emprunt est nécessaire pour assurer un service adéquat ainsi que la sécurité des employés municipaux ;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 2025-01 sera adopté après la tenue de la journée du registre pour les personnes habiles à voter, conformément à la procédure prévue pour le mardi 3 juin 2025 ;

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que :

La municipalité adopte le règlement d'emprunt 2025-01, décrétant une dépense et un emprunt de 100 000 \$.

Lyne Ash, mairesse, ainsi que Lise Dénoimé, directrice générale, soient autorisées à signer les documents relatifs à cet emprunt au nom de la municipalité.

Les modalités de remboursement seront établies conformément aux dispositions prévues dans le règlement.

Le présent règlement sera annexé au procès-verbal de la séance du conseil.

La présente résolution entrera en vigueur dès l'adoption du règlement, suivant la tenue de la journée du registre.

12.2 Prix d'échange sur le camion des travaux publics

Information – Évaluation de la valeur de rachat du camion des travaux publics

Les membres du conseil prennent connaissance de l'évaluation réalisée par Paquin Automobile concernant la valeur de rachat du camion des travaux publics actuellement en service.

Selon l'évaluation obtenue :

- **La valeur d'échange** offerte dans le cadre d'un remplacement auprès du concessionnaire est de **2 500 \$** ;
- **La valeur estimée en cas de vente par la municipalité elle-même** se situe entre **4 900 \$ et 5 900 \$**, selon l'état du véhicule et le marché de revente.

Aucune décision n'est prise à ce stade ; le tout est reçu à **titre informatif** en vue d'une analyse ou décision ultérieure.

7839-05-25

12.3 Nettoyage de fossé - chemin des Pins

RÉSOLUTION — DEMANDE D'AVIS JURIDIQUE AVANT DE PRENDRE POSITION CONCERNANT LE NETTOYAGE DU FOSSÉ SUR LE CHEMIN DES PINS

CONSIDÉRANT qu'une demande a été soulevé concernant le nettoyage du fossé situé sur le chemin des Pins ;

CONSIDÉRANT que les implications légales et réglementaires liées à cette intervention doivent être clarifiées ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent obtenir un avis juridique avant de prendre une décision officielle sur ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Bourassa et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents que :

Que le conseil municipal de Nédélec mandate la direction générale pour obtenir un avis juridique concernant le nettoyage du fossé situé sur le chemin des Pins.

Que toute décision relative à ce dossier soit reportée jusqu'à la réception et l'analyse de l'avis juridique demandé.

12.4 Avis de motion - Règlement d'emprunt 2025-02

Il est, par la présente, donné un avis de motion, par monsieur Yves Bourassa, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2025-02 décrétant une dépense de 230 000 \$ et un emprunt 230 000 \$ pour les travaux de voiries sur le chemin des Bouleaux.

12.5 Dépôt du projet de règlement d'emprunt No 2025-02 - Décrétant une dépense et un emprunt de 230 000\$ - Travaux de voirie sur le chemin des Bouleaux

Il est, par la présente, déposé par monsieur Yves Bourassa, conseiller, le projet du règlement numéro 2025-02, décrétant une dépense de 230 000 \$ et un emprunt 230 000 \$ pour les travaux de voiries sur le chemin des Bouleaux.

7840-05-25

12.6 Avenant 1 - ingénierie No P24-9042 Nor Infra

RÉSOLUTION — ACCEPTATION DE L'AVENANT 1 – P24-9042 À L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE NORINFRA SERVICES D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nédélec a reçu une offre de services professionnels de la firme Norinfra Services d'ingénierie, dans le cadre du projet identifié sous le numéro P24-9042 ;

CONSIDÉRANT que la firme Norinfra a présenté un avenant 1 à cette offre, détaillant des modifications ou ajustements aux services initialement prévus ;

CONSIDÉRANT que ledit avenant a été analysé et jugé acceptable par la direction municipale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Bourassa et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents que :

Le conseil municipal de Nédélec accepte l'avenant 1 au contrat de services professionnels identifié sous le numéro P24-9042, tel que présenté au montant de 9 500 \$ taxes en sus, par la firme NorInfra Services d'ingénierie.

Madame Lyne Ash, mairesse, et madame Lise Dénomme, directrice générale, soient autorisées à signer tous les documents requis pour officialiser cette acceptation, incluant l'avenant 1.

Les coûts liés à cet avenant soient imputés au poste budgétaire approprié, tel que recommandé par la direction générale.

7841-05-25

12.7 Soumission BEQ Garage - Camion municipal

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'accepter la soumission présentée par BEQ Garage 2024, le changement des 4 Balls joints au coût de 370 \$ (pièces) et de 522,50 \$ (installation) pour un total 892,50 \$ taxes en sus.

7842-05-25

13.1 Soumission Marc Lampron Construction - Pose de pieux pour l'installation de l'Œuvre d'Art

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'accepter la soumission présentée par M Lampron Construction, pour l'installation d'un pieu au Centre communautaire au 10 rue principale au montant de 800.00 \$ taxes en sus.

13.2 Avis de convocation à l'AGA 2025 - Réseau biblio ATNQ

Les membres prennent connaissance de l'avis de convocation pour la 47e assemblée générale annuelle du Réseau Biblio ATNQ.

7843-05-25

13.3 Rendez-vous du Loisir municipal en AT

RÉSOLUTION — AUTORISATION DE PARTICIPATION AU RENDEZ-VOUS DU LOISIR MUNICIPAL 2025

CONSIDÉRANT que le Rendez-vous du loisir municipal 2025 se tiendra le 4 juin 2025 à Sainte-Germaine-Boulé ;

CONSIDÉRANT que cet événement constitue une occasion pertinente de formation, de réseautage et de partage de bonnes pratiques en matière de loisir municipal ;

CONSIDÉRANT que Madame Lise Dénommmé, directrice générale, et Madame Josée Germain, agente de développement, souhaitent y participer au nom de la municipalité de Nédélec ;

CONSIDÉRANT que les frais d'inscription sont de 55 \$ par personne ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Pomerleau et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

La participation de Lise Dénommmé, directrice générale, et de Josée Germain, agente de développement, au Rendez-vous du loisir municipal 2025, qui se tiendra le 4 juin 2025 à Sainte-Germaine-Boulé.

Que les frais d'inscription de 55 \$ par personne soient assumés par la municipalité, conformément aux règles budgétaires en vigueur.

Que les frais de déplacement liés à cette participation, incluant le transport et les indemnités prévues selon la politique municipale, soient également remboursés par la municipalité.

7844-05-25

14.1 Campagne de financement 2025 - Mission Tournesol

RÉSOLUTION — PARTICIPATION À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2025 – MISSION TOURNESOL

CONSIDÉRANT que la Mission Tournesol organise sa campagne de financement annuelle pour l'année 2025, au bénéfice des personnes atteintes du cancer au émiscamingue ;

CONSIDÉRANT que cette initiative vise à améliorer la qualité de vie des personnes qui demandent de soins spécialisés où éloignés dans la région et bénéficie à la communauté ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nédélec a été sollicitée pour y participer ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent appuyer cette cause pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Pomerleau et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

Que la municipalité de Nédélec participe à la Campagne de financement 2025 – Mission Tournesol.

Qu'un montant de 375 \$ soit versé à même les fonds municipaux prévus à cet effet.

7845-05-25

14.2 Soumission de Mé-lie Travaux Horticole 2025

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'accepter la soumission présentée par Mé-lie Travaux Horticoles pour la plantation et de plate-bande de fleurs pour la municipalité au montant de 1 163.\$ taxes en sus pour l'année 2025.

7846-05-25

14.3 Campagne de financement et sensibilisation - Association Sclérose en plaque

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de ne pas participer à la campagne de financement présenté par l'Association de la Sclérose en plaque Canada, la municipalité n'a pas les fonds nécessaires pour soutenir cette demande de financement pour cette année.

7847-05-25

14.4 Le Reflet - Publicité Cahier estival 2025

PARTICIPATION AU CAHIER ESTIVAL 2025 DU JOURNAL LE REFLET

CONSIDÉRANT que le Journal Le Reflet prépare un Cahier estival pour l'été 2025, visant à promouvoir les activités, services et attraits des municipalités de la région ;

CONSIDÉRANT que cette initiative représente une occasion pertinente pour la municipalité de Nédélec de faire connaître ses attraits et sa programmation estivale auprès de la population régionale ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite y participer par le biais d'une présentation d'une demi-page (1/2 page) ;

CONSIDÉRANT que le coût de participation est de 280 \$, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Véronique Lemire et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents que :

La municipalité de Nédélec participe au Cahier estival 2025 préparé et présenté par Josée Germain.

La municipalité réserve un espace publicitaire d'une demi-page (1/2 page), au coût de 280 \$ plus taxes.

Que ce montant soit prélevé à même les crédits budgétaires prévus pour les communications ou la promotion municipale.

7848-05-25

14.5 Ordres de changement (ODC) No 25 - Révision pour le changement hotte commerciale

Adoption d'un Ordre de Changement (ODC) No 252 sous Protêt – Révision pour le changement hotte commerciale

ATTENDU QU'un ordre de changement No 25 (ci-après appelé ODC) a été proposé pour le projet de construction du Centre communautaire, relatif à "Révision pour le changement hotte commerciale " ;

ATTENDU QUE ce changement entraînerait un ajustement (crédit) au contrat initial avec l'entrepreneur KG2 Construction, au coût total de (12 007,65 \$), taxes incluses;

ATTENDU QUE les comités de gestion du projet ont analysé les implications techniques et financières de cet ODC et ont reçu les recommandations de l'équipe de gestion de projet et des experts concernés ;

Il est proposé par : Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE l'adoption de l'ODC No 25 sous Protêt : les membres du conseil approuvent l'ODC relatif à la "Révision pour le changement hotte commerciale", tel que présenté par Robin Dupuis, architecte de la firme ARTCAD, sous réserve d'une vérification finale des coûts et des délais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7849-05-25

14.6 Demande de partenariat - Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec

DEMANDE DE PARTENARIAT AVEC LA TABLE DE CONCERTATION POUR L'INSTALLATION DE BACS À JARDIN COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nédélec souhaite encourager l'agriculture urbaine, l'autonomie alimentaire et la vie communautaire sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'installation de bacs à jardin communautaire est proposé sur le terrain de balle appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT que ce projet est porté en collaboration avec la Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec (ci-après appelé TCVCN) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite appuyer cette initiative en offrant l'accès au terrain, l'aide de ses employés des travaux publics ainsi que l'utilisation d'équipements municipaux pour assurer une bonne préparation du sol ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents que :

La municipalité de Nédélec accepte d'appuyer le projet d'installation de bacs à jardin communautaire, en partenariat avec la TCVCN, sur le terrain de balle municipal.

La municipalité autorise l'implication des employés des travaux publics, ainsi que l'utilisation de l'équipement municipal nécessaire, afin d'effectuer les travaux de préparation du sol requis pour l'installation des bacs.

7850-05-25

14.7 Campagne de financement 2025 Maison des jeunes du Témiscamingue

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de participer pour un montant de 100 \$ à la campagne de financement 2025 présenté par la Maison des Jeunes du Témiscamingue.

16.1 Plan Triennal - Centre des services scolaires du Lac Témiscamingue

Les conseillers prennent connaissance de la documentation reçue du Centre des services scolaires du Lac Témiscamingue.

16.2 Communiqué de presse - Programme Infrastructures municipale au Témiscamingue

Les membres du conseil prennent connaissance du Communiqué de presse reçu du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

16.3 Rapport annuel 2024 - TACT

Les conseillers prennent connaissance du rapport annuel 2024 présenté par Transport Adapté du Témiscamingue (TACT).

Prochaine séance ordinaire le 9 juin 2025

18.1 Période de questions

Aucune question du public.

7851-05-25

Levée de la séance

La levée de la séance est à 21h29, et proposé par Yves Bourassa.

Lyne Ash, mairesse

Lise Dénommé, directrice générale et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.